



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-481 bis**

Publié le 23 décembre 2021

SOMMAIRE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral portant transformation du GIP Maison de l'emploi du Saint-Quentinois

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLI-DARITÉS HAUTS-DE-FRANCE

décision portant affectation Mr Moussa KALAMOU en charge des fonctions de RUC (UC01 Oise Ouest à Beauvais)



**Arrêté préfectoral portant transformation
du GIP Maison de l'emploi du Saint-Quentinois**

Le préfet de la région Hauts-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles L5313-1 et suivants ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article 101 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret du 26 mai 2021 nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2009 portant cahier des charges des maisons de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2013 portant avenant au cahier des charges des maisons de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord à compter du 30 juin 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2005 portant approbation du groupement d'intérêt public « maison de l'emploi du saint-quentinois » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général adjoint pour les affaires régionales ;

Vu l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2021 décidant à l'unanimité la transformation du GIP en association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 et approuvant les statuts de l'association « Itinéraire Emploi » ;

ARRETE

Article 1^{er} – La transformation du groupement d'intérêt public dénommé « maison de l'emploi du saint-quentinois » en association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, dénommée « Itinéraire Emploi », est approuvée.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Article 2- La transformation du groupement d'intérêt public en association n'entraîne ni dissolution ni création d'une personne morale nouvelle. Les droits et obligations du groupement d'intérêt public sont transférés de plein droit et en pleine propriété à l'association « Itinéraire Emploi ».

Article 3- Les biens du groupement d'intérêt public sont transférés de plein droit et en pleine propriété à l'association « Itinéraire Emploi » aux fins d'être affectés à ses activités.

Article 4- Le préfet de l'Aisne et le secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Lille, le **20 DEC. 2021**

Le préfet de la région Hauts-de-France

Georges-François LECLERC
Pour le Préfet et par délégation
P. le secrétaire général
pour les affaires régionales

Laurent BUCHAILLAT



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

RESPONSABLES DES UNITES DE CONTROLE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

Le directeur régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la région Hauts de France soussigné,

Vu le code du travail, et notamment son article R. 8122-6 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination de M. Patrick OLIVIER sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2021 portant nomination de Monsieur Moussa KALAMOU sur l'emploi de responsable d'Unité de Contrôle ;

DECIDE :

Article 1 : L'agent du corps de l'inspection du travail dont le nom suit est chargé des fonctions de responsable d'unité de contrôle à compter du 1^{er} décembre 2021 :

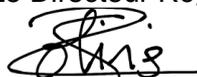
DDETS de l'Oise :

- UC 01 – Oise Ouest à Beauvais : Monsieur Moussa KALAMOU

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et sera applicable à compter de la date de sa publication.

Fait à Lille, le 21 décembre 2021

Le Directeur Régional



Patrick OLIVIER